

PROJET DE LOI

N° 123

adopté

SÉNAT

le 26 mai 1977

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1976-1977

---

## PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation de la Convention fiscale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire du Bénin (alors République du Dahomey), signée à Cotonou le 27 février 1975.*

**(Texte définitif.)**

*Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, en première lecture, dont la teneur suit :*

---

**Voir les numéros :**

**Assemblée nationale (5<sup>e</sup> législ.) : 2505, 2601 et in-8° 574.**

**Sénat : 101 et 236 (1976-1977).**

## Article unique.

Est autorisée l'approbation de la Convention fiscale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire du Bénin (alors République du Dahomey), signée à Cotonou le 27 février 1975, dont le texte est annexé à la présente loi (1).

*Délibéré, en séance publique, à Paris, le 26 mai 1977.*

Le Président,

*Signé : ALAIN POHER.*

---

(1) *Nota* : Voir le document annexé au n° 101 (1976-1977), Sénat.